

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Francis BERKMANS, Maire, le Jeudi 17 Décembre 2015 à 19h00, à l'hôtel de ville, salle du Conseil.

Début de séance : 19h05

Secrétaire de séance : Béatrice L'VECQUE-MARIAGE

Absents : BEN BALLA M'BARK qui a donné pouvoir à FRERE Jean Luc et BOUMEDINE Mohamed qui a donné pouvoir à HERLAUD Daniel

En ouverture de séance, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à observer une minute de silence en mémoire des victimes des Attentats des 07 janvier et 13 novembre 2015.

Monsieur le Maire indique ensuite, qu'en ce dernier conseil de l'année 2015, il est essentiel de féliciter l'ensemble du personnel communal qui, à effectif restreint (agents 2 à 3 fois moins nombreux que dans les communes voisines en comparant les ratios « effectifs/population »), a fait preuve, tout au long de cette année, d'un investissement professionnel remarquable. Les dossiers sont lourds à monter, les contraintes de plus en plus importantes, mais chacun, au poste qui est le sien, s'est investi de manière considérable et dévouée.

La mise en place du Comité des Œuvres Sociales, via l'adhésion à la société PLURALYS, est venue marquer en 2015, la volonté du Conseil Municipal de récompenser notre personnel.

Il est nécessaire également de souligner l'arrivée en 2015, de deux nouveaux agents au sein de l'équipe administrative :

Madame Camille TOREL, Médiatrice Santé

Madame Gaetane BOURDON, Chargé de mission Politique de la Ville

Ces deux postes n'impactent aucunement la masse salariale de la Collectivité car il sont financés à 100 % par l'Agence Régionale de Santé et La Direction Départementale de la Cohésion Sociale pour l'un, et la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut pour l'autre.

Monsieur le Maire revient ensuite sur les Projets « SOFIM », « Zone Economique des Bruilles » et « Aménagement de corridor écologique » qui sont toujours bloqués suite à des difficultés d'ordre environnemental. Monsieur le maire indique avoir rencontré Monsieur le Sous-Préfet à ce sujet récemment et une réunion de travail sera organisée en sa présence dès le début 2016 afin d'envisager des solutions et de faire aboutir ces dossiers majeurs qui permettraient, à eux trois, l'injection de plus de 20 000 000 d'euros dans l'économie locale.

Il est regrettable que les services de l'Etat et en particulier de la police de l'Eau ne prennent pas conscience de l'importance de ces projets structurants et capitaux pour les collectivités locales.

Les aménagements communaux ont toujours été construits avec un profond respect de l'environnement et de la biodiversité. Les projets en cause l'ont été de la même manière. Cependant, nous nous trouvons aujourd'hui face à un « intégrisme écologique » contre lequel il est nécessaire de s'insurger. Il est nécessaire d'obtenir de la souplesse des agents de l'Etat dans l'application des réglementations.

Monsieur le Maire évoque ensuite les contraintes budgétaires pour l'année à venir :

- 16 millions de dotations en moins sur les 5 prochaines années sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut,
- Léger recul de la Dotation de Solidarité Rurale
- Nouvelle baisse importante de la Dotation Globale de Fonctionnement
- Projet de loi de finance 2016 qui prévoit que les Communes ayant des excédents budgétaires importants au prix d'une gestion rigoureuse (ce qui est le cas de notre commune) pourraient être ponctionnées pour « renflouer » les caisses des communes en difficulté. Cela va à l'encontre de nos intérêts. Cette mesure est inadmissible.

Malgré ces contraintes, la Commune a encore de nombreux projets pour 2016 :

- Réfection des espaces publics autour de la salle Polyvalente
- Travaux de démolition reconstruction des deux barres vétustes à l'arrière de l'Ecole Brunehaut
- Restructuration et sécurisation de la rue Henri Durre (modification des connexions avec la rue du Chemin vert et de la Cité Wagret, réfection des voiries et réseaux cité Wagret et modification des accès à l'Ecole maternelle Centre).

Les projets sont donc nombreux et ce n'est pas avec des fonctionnaires d'Etat qui bloquent nos projets que l'on va avancer.

Beaucoup de Maires sont dans la même situation, si les choses continuent de « coincer », il sera nécessaire d'envisager une action collective.

A l'issue du préambule, Monsieur le Maire présente les décisions intervenues depuis le dernier Conseil Municipal :

DECISION N° 93 DU 06 NOVEMBRE 2015

DECIDONS

Le marché « TRAVAUX DE DEMOLITION DES ANCIENS ATELIERS MUNICIPAUX ET DE TROIS (3) LOGEMENTS A ESCAUTPONT » est attribué, à l'entreprise suivante :

ENTREPRISE	MONTANT HORS TAXES DE L'OFFRE	MONTANT TOUTES TAXES COMPRISES DE L'OFFRE
VANTERRA SARL à RAISMES	57 340,00 €	68 808,00 €

DECISION N°112 DU 25 NOVEMBRE 2015

DECIDONS

La Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage concernant l'élaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) est attribuée, à l'association suivante :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT DE LA PRESTATION
LEA (Liberté – Egalité – Accessibilité) à ESCAUTPONT	1 500,00 €

DECISION N°113 DU 02 DECEMBRE 2015

DECIDONS

Le Bâtiment d'Activités « LES ATELIERS DU PONT DE L'ESCAUT » appartenant à la SEAA (Société d'Équipement et Aménagement des Ardennes), situé Rue de la Cokerie – Parc d'Activités « LES BRUILLES » qui accueille le « NOUVEAU CENTRE TECHNIQUE COMMUNAL » est en cours d'acquisition par la Commune.

La signature de l'acte authentique devait intervenir au plus tard pour le 31 octobre 2015.

Dans l'attente de la signature de cet acte, une convention d'occupation précaire à titre gratuit avait été mise en place le 1^{er} juillet 2015, entre la SEAA et la Commune d'ESCAUTPONT.

Cependant, la constitution de l'acte authentique d'acquisition n'étant pas finalisée, cette signature interviendra au-delà du 31 octobre 2015.

Par conséquent, un avenant n° 1 à la convention précitée a été élaboré afin de proroger de 6 mois supplémentaires le délai de signature de l'acte authentique d'acquisition.

DECISION N°114 DU 10 DECEMBRE 2015

DECIDONS

Dans le cadre de la mission de Maîtrise d'œuvre concernant les travaux :

- De démolition de l'habitation sise 203, Rue Emile Tabary à ESCAUTPONT.
- De réalisation d'un bardage sur le mur pignon du bâtiment voisin.
- D'aménagement d'un parking paysager.

Un avenant n°1 à ladite mission a été attribué au Cabinet d'Architecte FICHAUX à SAINT SAUCLVE afin de valider définitivement sa rémunération forfaitaire initiale d'un montant de **17 505,00 € H.T.**

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 05 NOVEMBRE 2015.

Monsieur le précise que certains élus, indiqués comme absents dans le procès-verbal sont arrivés en cours de séance, une modification sera donc effectuée.

Vote : Pour à l'unanimité

2. MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES – SCISSION DE LA COMMISSION URBANISME - HABITAT - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE.

En application de l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a procédé, par délibération en date du 07 avril 2014, à la création de 6 Commissions Municipales chargées de mener des réflexions dans leur domaine de compétence et de procéder aux travaux préparatoires aux décisions du Conseil Municipal.

La Commission Urbanisme - Habitat - Environnement - Développement Durable a donc été mise en place à cette date.

Toujours par délibération du 07 avril 2014, le Conseil Municipal a fixé au nombre de 8 les membres de chaque commission et a procédé à leur élection au scrutin de liste. Les membres élus au sein de la Commission Urbanisme - Habitat - Environnement - Développement Durable sont les suivants :

1er membre : Mme Evelyne LEGRAND-DUFRESNOY

2e membre : Mme Audrey BULTE

3e membre : M. Christophe JENDRZEJEWSKI

4e membre : Mme Christiane LOTTE

5e membre : M. Jean-Marie MARECHAL

6e membre : Mme Christine PLUMECOCQ

7e membre : M. Michel RENARD

8e membre : Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE

Cependant, face à la complexification croissante des domaines de l'Urbanisme – de l'Habitat – de l'Environnement et du Développement Durable et aux nombreux projets à mener au sein de la Commune, il semble opportun de procéder à la scission de la Commission Urbanisme - Habitat - Environnement - Développement Durable et de créer deux commissions distinctes, à savoir :

- La Commission Logement - Environnement - Développement Durable.
- La Commission Urbanisme – Grands Projets

Le Conseil Municipal est appelé à :

- Approuver la scission de la Commission Urbanisme - Habitat - Environnement - Développement Durable.
- Modifier le règlement intérieur
- Créer les commissions :
 - ✓ Logement - Environnement - Développement Durable.
 - ✓ Urbanisme – Grands Projets

Vote : Pour à l'unanimité

3. ELECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS :

- LOGEMENT – ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE.
- URBANISME - GRANDS PROJETS.

Suite au point précédent et conformément aux articles L. 2121-21 et L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à procéder à l'élection, au scrutin de liste, des membres des deux commissions nouvellement créées.

Monsieur le Maire demande aux élus intéressés par cette nouvelle commission de bien vouloir se faire connaître

- 1^{er} membre : Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE
- 2^e membre : Mme Evelyne LEGRAND-DUFRESNOY
- 3^e membre : M. Patrick LATOUCHE
- 4^e membre : M. Jean-Luc FRERE
- 5^e membre : M. Daniel HERLAUD
- 6^e membre : M. Christophe JENDRZEJEWSKI
- 7^e membre : Mme Valérie MENDICINO
- 8^e membre : M. Michel RENARD
- 9^e membre : M. Christian SIMON
- 10^e membre : M. Christophe ANSART

Vote : Pour à l'unanimité

4. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL.

Suite aux points précédents, il est nécessaire de modifier le Règlement Intérieur du Conseil Municipal, afin d'intégrer les modifications relatives aux Commissions Municipales (Page 7 - Article 7 « COMMISSIONS MUNICIPALES » – Paragraphe 3).

LISTE DES COMMISSIONS MUNICIPALES AVANT MODIFICATION

COMMISSIONS	NOMBRE DE MEMBRES
Finances	8 membres
Vie associative – Sports - Jeunesse	8 membres
Travaux – Développement économique	8 membres
Urbanisme – Habitat – Environnement – Développement Durable	8 membres
Information – Communication – Enseignement	8 membres
Culture – Fêtes – Cérémonies	8 membres

LISTE DES COMMISSIONS MUNICIPALES APRES MODIFICATION

COMMISSIONS	NOMBRE DE MEMBRES
Finances	8 membres
Vie associative – Sports - Jeunesse	8 membres
Travaux – Développement économique	8 membres
Information – Communication - Enseignement	8 membres
Culture – Fêtes – Cérémonies	8 membres
Logement - Environnement - Développement Durable	8 membres
Urbanisme – Grands Projets	10 membres

Le Conseil Municipal est appelé à valider les modifications du Règlement Intérieur du Conseil Municipal conformément aux éléments sus-évoqués.

Vote : Pour à l'unanimité

5. DESAFFECTATION DE CREDITS – TRAVAUX DE SUPPRESSION DE BRANCHEMENTS SUR DES IMMEUBLES COMMUNAUX.

M ; Daniel HERLAUD, adjoint aux finances explique que des travaux de suppression de branchements eau, gaz, électricité, téléphone sont en cours de réalisation sur certains de nos immeubles, en vue de leur démolition.

Le coût des prestations s'élève à : 10 000,00 €.

Les crédits prévus à l'article 678 étant insuffisants, il convient de l'abonder en désaffectant la somme de 10 000,00 € des articles :

• 64111.212	Rémunération principale	- 3 100,00 €
• 64111.422	Rémunération principale	- 5 900,00 €
• 64118.020	Autres indemnités	- 1 000,00 €

Le Conseil Municipal est appelé à valider la désaffectation de crédits précitée.

Vote : Pour à l'unanimité

6. CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S) D'ESCAUTPONT – AVANCE DE TRESORERIE.

Afin de faire face aux dépenses du Centre Communal d'Action Sociale, au cours du 1^{er} trimestre 2016 et avant le vote du Budget Primitif 2016, il convient de prévoir le versement d'un acompte de 10 000,00 € sur la subvention de l'exercice 2016.

La dépense sera imputée sur le compte 657362 « Subventions de fonctionnement – C.C.A.S » du Budget Communal.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur l'avance de trésorerie de 10 000,00 €.

Vote : Pour à l'unanimité

7. ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE L'IMMEUBLE SIS A ESCAUTPONT N°30, RUE JEAN JAURES APPARTENANT A LA « SCI 30 RUE JEAN JAURES ».

Suite à la mise en vente de l'immeuble sis à ESCAUTPONT – N° 30, Rue Jean Jaurès (cadastré section AI N° 69) par la « Société Civile Immobilière (SCI) 30 Rue Jean Jaurès » représentée par Madame Maryse DEPUYDT – Gérante, la Commune a sollicité le Service des Domaines afin d'obtenir une estimation de sa valeur vénale.

En effet, cet immeuble bénéficie d'une situation privilégiée en Centre Ville, à proximité immédiate de la station de « TRAMWAY », de tous commerces et services, dans un secteur qui pourrait constituer, à terme, une véritable zone de redynamisation urbaine.

Par courrier en date du 26 novembre 2015, le Service des Domaines a estimé la valeur de l'immeuble à 90 000,00 €.

Cette valeur a été communiquée à la SCI précitée, qui par courrier en date du 02 décembre 2015 a fait part de son intention de céder ledit bien à la Commune au montant estimé, soit : 90 000,00 €.

L'Office Notarial Maîtres Sophie DE CIAN-LHERMIE, Caroline MASSIN et Stéphanie THERY-MASIN – 124 bis, Rue de Villars à DENAIN pourrait être chargé de la rédaction de l'acte authentique d'acquisition ainsi que tous les documents ou actes notariés relatifs à cette affaire.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- Approuver l'acquisition de l'immeuble repris ci-dessus appartenant à la « Société Civile Immobilière (SCI) 30 Rue Jean Jaurès » représentée par Madame Maryse DEPUYDT – Gérante au prix de 90 000,00 €.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer avec le propriétaire susmentionné, l'acte authentique d'acquisition ainsi que tous les documents ou actes notariés relatifs à cette affaire.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que cette acquisition est stratégique pour le devenir du quartier qui devrait constituer, à terme, un véritable pôle de renouvellement urbain.

Dans l'attente des réflexions et des projets d'aménagement futurs, l'immeuble sera réhabilité et mis en location, ce qui assurera des recettes pérennes à la Commune pendant quelques temps.

Vote : Pour à l'unanimité

8. MODIFICATION DU TARIF DE LOCATION DU FOYER DES JEUNES.

M. Christophe JENDRZEJEWSKI, adjoint aux fêtes et cérémonies nous explique que les tarifs de location de la salle « Foyer des Jeunes », rue Jean Jaurès, n'ont pas été révisés depuis 2009.

Toutefois, les frais liés à l'entretien et aux consommations énergétiques augmentant régulièrement, une révision des tarifs de location semble aujourd'hui se justifier. A l'occasion de ces modifications, il est en outre proposé d'ajuster le montant des charges dont les associations devront s'acquitter lorsqu'elles utiliseront gracieusement la salle municipale (une fois l'an).

L'entrée en vigueur de cette modification tarifaire pourrait être effective à compter du 1^{er} janvier 2016.

TABLEAUX COMPARATIFS SALLE FOYER DES JEUNES

	ANCIENS TARIFS		TARIFS PROPOSES	
HABITANTS DE LA COMMUNE	1 JOUR	240,00 €	1 JOUR	240,00 € + 30,00 € = 270,00 €
	2 JOURS	320,00 €	2 JOURS	320,00 € + 30,00 € = 350,00 €
HABITANTS DES AUTRES COMMUNES	1 JOUR	370,00 €	1 JOUR	370,00 € + 30,00 = 400,00 €
	2 JOURS	450,00 €	2 JOURS	450,00 € + 30,00 € = 480,00 €
CAUTION	500,00 €			500,00 €
CHARGES POUR LES ASSOCIATIONS	40,00 € (une fois l'an)			40,00 € + 20,00 € = 60,00 € (une fois l'an)

Le Conseil Municipal est appelé à approuver cette modification tarifaire.
Vote : Pour à l'unanimité

9. PROJET DE CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS LOCATIFS ET 4 LOTS LIBRES DE CONSTRUCTEURS – RUE DE DOUAUMONT – SOGINORPA – RETROCESSION DES ESPACES PUBLICS.

La Société Anonyme d'HLM « MAISONS ET CITES – SOGINORPA » réalisera dans le courant de l'année 2016, la construction d'un programme de 10 logements locatifs et 4 lots libres de constructeurs – Rue de Douaumont à ESCAUTPONT.

Dans le cadre de ce projet, MAISONS ET CITES – SOGINORPA réalisera également les travaux de Voirie, Réseaux, Ouvrages ou Aménagements Divers, afin d'assurer l'équipement et la desserte des nouvelles constructions.

Les ouvrages ainsi réalisés pourront être rétrocédés à la Commune par acte administratif à la fin du chantier moyennant 1,00 € symbolique, afin d'être intégrés dans le tableau de classement des voiries communales.

Le réseau d'assainissement sera ensuite rétrocédé par la Commune au SIARC (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Condé).

Emprise du projet d'aménagement : terrains sis à ESCAUTPONT – Cité Nouvelle cadastré section AO n° 153 à 155, 164p, 165p, 168p, 169p, 174, 406p, 407p et 408p

Afin d'anticiper ces rétrocessions, ladite société a adressé à la Commune un projet de promesse de cession de terrain par acte administratif.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- Valider les termes du projet de promesse de cession de terrain par acte administratif pour le projet d'aménagement repris ci-dessus,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer ladite promesse.

Vote : Pour à l'unanimité

10. SALLE DES SPORTS MUNICIPALE « GEORGES DRAUX » - CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD POUR SON OCCUPATION PAR LE COLLEGE JEAN ZAY – ANNEE SCOLAIRE 2015-2016.

Chaque année la Commune met à disposition du Collège Jean ZAY, la Salle des Sports Municipale « GEORGES DRAUX ». A cet effet, une convention pour l'année scolaire 2015-2016, doit être passée entre la Commune et le Conseil Départemental du Nord qui finance l'accès du Collège à cette salle.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention pour **1016 heures** d'occupation au **taux de 14,00 € / heure** (montant de la subvention : **14 224,00 €**).

TABLEAU COMPARATIF

ANNEES SCOLAIRES	TAUX HORAIRES	NBRES D'HEURES D'OCCUPATION PAR LE COLLEGE	MONTANT SUBVENTION
2014-2015	14,00 € / heure	871,65 heures	12 203,10 €
2015-2016	14,00 € / heure	1016 heures	14 224,00 €

Vote : Pour à l'unanimité

11. COLLEGE JEAN ZAY AVENANT N° 3 A LA CONVENTION D'HEBERGEMENT EN DATE DU 10 JUIN 2013 – CANTINE SCOLAIRE.

La convention d'hébergement tripartite (Collège Jean Zay – Commune d'ESCAUTPONT et Conseil Départemental du Nord) en date du 10 juin 2013 fixe les modalités concernant l'accueil des écoliers des écoles maternelles et élémentaires des quartiers Centre et Brunehaut, à la demi pension du collège Jean Zay.

Cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2013 et a été reconduite par avenant N° 1 pour l'année 2014 et par avenant N° 2 pour l'année 2015.

Ces avenants ont permis :

- D'une part, d'accueillir à la demi-pension du collège Jean Zay les élèves des écoles communales précitées.
- D'autre part, de renouveler à l'identique la tarification fixée dans la convention initiale suscitée, à savoir :

TARIFICATION DES REPAS		
Ecoliers des écoles maternelles		2.45 euros
Ecoliers des écoles élémentaires		2.63 euros
Accompagnateurs		3.41 euros

Or, la période de prolongation se termine le 31 décembre 2015.

A cet effet, le Département du Nord a établi un avenant n° 3 prorogeant ainsi d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2016, l'accueil des écoliers à la demi pension du Collège Jean Zay.

La tarification des repas pour l'année 2016 reste inchangée.

TARIFICATION DES REPAS - ANNEE SCOLAIRE 2015-2016	
Ecoliers des écoles maternelles	2.45 euros
Ecoliers des écoles élémentaires	2.63 euros
Accompagnateurs	3.41 euros

Vote : Pour à l'unanimité

12. CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ACCOMPLISSEMENT DE LA MISSION D'UN AGENT DE LA CAPH – CHEF DE PROJET « POLITIQUE DE LA VILLE » SUR LES TERRITOIRES D'ESCAUTPONT ET MORTAGNE DU NORD.

La Communauté d'agglomération « LA PORTE DU HAINAUT » exerce la compétence « POLITIQUE DE LA VILLE » et à ce titre, pilote, coordonne et anime le contrat de ville sur le territoire.

Afin de mettre en œuvre les axes et les objectifs prioritaires de la Politique de cohésion sociale et de rénovation urbaine, la CAPH s'est dotée d'une équipe d'ingénierie dédiée dont la mission est d'accompagner les communes dans :

- L'élaboration des politiques locales de développement et urbain,
- Le pilotage des programmations communales,
- Le suivi et la mise en œuvre des actions « POLITIQUE DE LA VILLE » du territoire,
- La mobilisation du partenariat,
- La méthodologie de projet (Conception – démarche – réalisation – évaluation).

Cette mission exige des relations continues avec les élus locaux, l'administration communale, les porteurs de projets associatifs, les antennes locales des organismes HLM et les habitants. A ce titre elle ne peut s'exercer que dans la proximité territoriale. La mission communautaire ainsi définie est déconcentrée sur les quartiers prioritaires et quartiers de veille active des communes concernées.

En conséquence, la CAPH affecte un agent de catégorie A, sous contrat à durée déterminée, à temps complet pour exercer la fonction de Chef de Projet « POLITIQUE DE LA VILLE » sur le territoire d'ESCAUTPONT et MORTAGNE DU NORD.

Afin de fixer le cadre juridique de cette mise à disposition, les services de la CAPH ont élaboré une « Convention de partenariat pour l'accomplissement de la mission d'un agent de la CAPH, Chef de Projet « Politique de la Ville » sur les territoires d'ESCAUTPONT et MORTAGNE DU NORD ».

Le Conseil Municipal est appelé à :

- Valider les termes de ladite convention.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que les avenants éventuels.

Vote : Pour à l'unanimité

13. PERSONNEL COMMUNAL – PRESTATION SOCIALE DE FIN D'ANNEE.

A l'occasion des fêtes de fin d'année, Monsieur le Maire propose d'offrir aux agents titulaires de la Collectivité une carte cadeau d'un montant individuel de 150,00 € en complément des prestations sociales déjà attribuées par le biais du Comité des Œuvres Sociales géré par la Société PLURALYS.

La dépense serait imputée au compte N° 6232 « Fêtes et Cérémonies ».

Le Conseil Municipal est appelé à valider cette proposition.

Vote : Pour à l'unanimité

14. MARCHE DE SERVICES LIÉS A L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, D'EAU CHAUDE SANITAIRE, DE VENTILATION, DE CLIMATISATION DE TRAITEMENT D'EAU DES BATIMENTS COMMUNAUX – AVENANT N° 5 RETRAIT AU CONTRAT DE CHAUFFE DES SITES « STAND DE TIR – RUE HENRI DURRE ET ESPOIR – 3 BIS RUE DU PONT ».

Dans le cadre du Marché lié à l'exploitation des installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de ventilation, de climatisation de traitement d'eau des bâtiments communaux de la Ville d'ESCAUTPONT, la Société COEXIA Energies à ERQUINGHEM LYS titulaire de ce marché a transmis à la Commune un avenant N° 5 en diminution.

Cet avenant a été élaboré suite au retrait du contrat de chauffe des bâtiments communaux suivants :

- Stand de Tir – Rue Henri Durre (voué à la démolition).
- 3 bis Rue du Pont – ESPOIR (dépense prise en charge directement par le Groupe ESPOIR).

Le nouveau montant du marché s'établit ainsi :

	MONTANT EN EURO H.T P1 (FOURNITURE DE COMBUSTIBLE)	MONTANT EN EURO H.T P2 (PRESTATION FORFAITAIRE DE CONDUITE ET D'ENTRETIEN COURANT)	MONTANT EN EURO H.T P3 (PRESTATION FORFAITAIRE DE GARANTIE TOTALE DES INSTALLATIONS)	TOTAL H.T
MARCHE INITIAL	42 977,66 €	19 545,43 €	13 787,58 €	76 310,67 €
AVENANT N ° 1	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
AVENANT N ° 2	+ 5 118,00 €	+ 2 150,00 €	+ 553,00 €	7 821,00 €
AVENANT N ° 3	- 640,22 €	- 697,73 €	0,00 €	- 1 337,95 €
AVENANT N ° 4	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
AVENANT N ° 5	- 2 580,96 €	- 1 351,27 €	- 148,30 €	- 4 080,53 €
NOUVEAU MONTANT DU MARCHE	44 874,48 €	19 646,43 €	14 192,28 €	78 713,19 €

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Société COEXIA Energies à ERQUINGHEM LYS titulaire du Marché de service liés à l'exploitation des installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de ventilation, de climatisation de traitement d'eau des bâtiments communaux de la Ville d'ESCAUTPONT, l'avenant n° 5.

Vote : Pour à l'unanimité

15. SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (S.P.L) DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL DE SAINT-AMAND-LES-EAUX – VALIDATION DES INDICATEURS PRINCIPAUX DU BILAN D'ACTIVITE 2014.

Par délibération en date du 11 avril 2013 le Conseil Municipal a :

- Approuvé les statuts de la SPL « Centre Aquatique Intercommunal de SAINT-AMAND-LES-EAUX »
- Autorisé Monsieur le Maire à signer lesdits statuts et à souscrire au capital social de ladite Société à hauteur de 16 000,00 €.

Conformément aux statuts susmentionnés, les communes actionnaires de la SPL doivent annuellement être destinataires des « indicateurs clés » du bilan de l'activité de l'année antérieure afin de pouvoir les valider.

Par mail en date du 04 novembre 2015, la SPL « Centre Aquatique Intercommunal de SAINT-AMAND-LES-EAUX », représentée par son Directeur Monsieur Franck BAUDOUX, a adressé à la Commune les indicateurs suivants :

Société Publique Locale du Centre Aquatique Intercommunal de l'Amandinois

BILAN D'ACTIVITES 2014 LES INDICATEURS CLES

- 140 600 entrées tout public dont 107 741 entrées « SPL »
- 110 831 entrées payantes du 14 février au 19 décembre
- 18 902 entrées scolaires du 15 septembre au 19 décembre
- 10 867 entrées associatives, comptabilisées à partir du 29 septembre

- 288 jours d'ouverture
- 81h30 d'amplitude horaire d'ouverture hebdomadaire
- 3 423 heures d'ouverture du 14 février au 19 décembre

- 567 281,65 € de recettes dont 126 000,00 € liées aux activités

- 3 489 abonnés

- 19,5 équivalents temps plein

- 1 directeur général
- 1 assistante de direction
- 2 agents d'accueil et secrétariat
- 4 agents d'accueil et entretien
- responsable du pôle aquatique
- chefs de bassin
- 7 Maîtres Nageurs Sauveteurs
- 1,5 Nageurs Sauveteurs

Les services proposés

La natation scolaire pour les écoles du territoire de la SPL soit 4 500 enfants

L'accueil du grand public

L'accueil des établissements du secondaire

La création de soirées à thème

L'organisation de compétitions et de spectacle

La mise en place de colloques et réunions d'entreprises

Des activités aquatiques telles que l'aquagym, l'aquadouce, l'aquabike, l'aquadynamic et l'aquazumba

Des stages de leçons de natation pour enfants et adultes

Le Conseil Municipal est appelé à approuver ces indicateurs clés du bilan 2014.

Vote : Pour à l'unanimité

16. SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (S.P.L) DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL DE SAINT-AMAND-LES-EAUX –VALIDATION DE L’AVIS DE LA COMMISSION DE CONTROLE ANALOGUE DU 21 MAI 2015.

Conformément à ses statuts, la SPL « Centre Aquatique Intercommunal de SAINT-AMAND-LES-EAUX » est gérée par un Conseil d’Administration composé de 15 administrateurs représentant les Collectivités Territoriales actionnaires. La Commune d’ESCAUTPONT y dispose d’un siège.

- Membre Titulaire : Madame Claudine LORTHORS.
- Membre Suppléant : Madame Valérie MENDICINO.

Ledit Conseil d’Administration est contrôlé par une « Commission de Contrôle Analogue » ayant pour objet de faire assurer par les Collectivités Territoriales actionnaires un contrôle analogue à celui qu’elles exercent sur leurs propres services dans les domaines suivants :

- Orientations stratégiques,
- Vie sociale,
- Activité opérationnelle.

Cette Commission de Contrôle Analogue est composée par commune :

- D’un Représentant Titulaire
- D’un Représentant Suppléant
- D’un Technicien de la Collectivité

pour la Commune d’ESCAUTPONT :

- Représentant Titulaire : Madame Joëlle LEGRAND,
- Représentant Suppléant : Monsieur Daniel HERLAUD,
- Technicien de la Collectivité : Madame Sophie DEFLANDRE.

La première réunion de la Commission de Contrôle Analogue s’est déroulée au Centre Aquatique de SAINT-AMAND-LES-EAUX, le Jeudi 21 mai 2015.

Par mail en date du 04 novembre 2015 Monsieur Franck BAUDOUX Directeur du Centre Aquatique a adressé à la Commune, pour validation, l’avis de la Commission de Contrôle Analogue ainsi réunie :

**AVIS DE LA COMMISSION DE CONTROLE ANALOGUE
CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL DE SAINT-AMAND-LES-EAUX**

La première commission de contrôle analogue s’est réunie, au centre aquatique, le jeudi 21 mai 2015.

Dans le respect de son règlement intérieur, les élus et techniciens des collectivités actionnaires de la S.P.L. au procédé au vote du Président et de la Secrétaire de la commission.

Monsieur André DESMEDT, commune de Hasnon, a été élu Président.

Madame Sophie DEFLANDRE, commune d’Escautpont, a été élue secrétaire.

Après avoir exposé l’histoire et l’organisation de la S.P.L. du centre aquatique ainsi que présenté le rôle de la commissions de contrôle analogue, l’ensemble des membres ont pu statuer sur les orientations suivantes :

Orientations stratégiques : conforme à la spécificité technique et opératoire de l’équipement
Vie sociale (gouvernance) : en adéquation avec le mode de gestion de l’équipement

Activités opérationnelles : développement des activités souhaitées par l'ensemble des communes actionnaires

La prochaine commission de contrôle analogue se réunira en octobre prochain et commencera par une visite de l'équipement.

Fait le 03 juin 2015 à Saint-Amand-les-Eaux

Le Président de la commission
de contrôle analogue

M. André DESMEDT

Conformément aux statuts de la SPL, le Conseil Municipal est appelé à valider cet avis.

Vote : Pour à l'unanimité

17. SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (S.P.L) DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL DE SAINT-AMAND-LES-EAUX – CONTRAT DE PRESTATIONS INTEGREES.

Par délibération en date du 07 novembre 2013 la Commune d'ESCAUTPONT, actionnaire de la SPL « Centre Aquatique Intercommunal de SAINT-AMAND-LES-EAUX », a confié à ladite Société une mission de service public relative à l'apprentissage de la natation.

Dans ce cadre, la SPL assure, entre autre, pour les élèves des deux écoles élémentaires communales ainsi que pour les élèves de Grandes Sections des deux écoles maternelles, les missions suivantes :

- Le transport depuis les écoles vers le centre aquatique,
- L'accueil,
- L'apprentissage de la natation dans le cadre du projet pédagogique et des textes réglementaires de l'Education Nationale

Afin de garantir l'encadrement juridique de la mission déléguée, la commune d'ESCAUTPONT a signé avec la SPL, le 11 décembre 2013, un « Contrat de Mission de Gestion de Service Public ».

Cependant, après 18 mois d'exploitation, il semble nécessaire de simplifier la relation administrative et financière entre les communes actionnaires et la SPL, et d'optimiser l'organisation fiscale de la Société.

Il convient en particulier de modifier les modalités de versement de la participation des communes. En effet jusqu'à ce jour, les participations communales sont versées à la SPL sous forme de subvention (subvention versée annuellement par la Commune d'ESCAUTPONT : 29 034,00 €).

Les subventions constituent ainsi 66 % des produits annuels de la SPL, fragilisant son montage financier et posant des difficultés en matière de récupération de TVA, notamment pour la prestation « transports scolaire ».

En lieu et place d'une subvention globale, le nouveau contrat dit « contrat de prestations intégrées » propose de « facturer » aux communes de manière différenciée :

- Le coût des transports scolaires.
- Le coût des séances d'apprentissage
- « La sujétion de service public » (participation au fonctionnement de l'équipement).

Il est nécessaire de préciser que le montant de la participation de la Commune ne sera nullement impactée, la modification ne constituant qu'un ajustement comptable.

En résumé, pour la Commune d'ESCAUTPONT :

PARTICIPATION EXERCICES 2014-2015		PARTICIPATION A COMPTER DE L'EXERCICE 2016	
Subvention annuelle	globale 29 034,00 €	Transport scolaire Séance d'apprentissage Sujétion de Service Public	10 560,00 € TTC 4 620,00 € TTC 13 854,00 € NET
TOTAL	29 034,00 € NET	TOTAL	29 034,00 € NET

Imputation comptable :

- Ligne budgétaire 6247 « Transports scolaires ».
- Ligne budgétaire 611 « Séances d'apprentissage ».

Les autres termes du nouveau contrat restent similaires à ceux du contrat antérieur.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- Valider le contrat de prestations intégrées qui annulera et remplacera le contrat de mission de service public signé le 11 décembre 2013.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat ainsi que ses avenants éventuels

Vote : Pour à l'unanimité

18. ASSOCIATION DU FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS D'ESCAUTPONT (F.P.H.E) – VALIDATION DE LA FICHE PROJET 2016.

Le Conseil Municipal est appelé à valider la fiche programmation 2016 de l'action « FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS D'ESCAUTPONT » pour laquelle est sollicitée une subvention auprès du Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais dans le cadre du dispositif « Politique de la Ville » et la contrepartie territoriale « Commune ».

L'Association du Fonds de Participation des Habitants d'Escautpont (FPHE) est porteuse du FPH Nord-Pas-de-Calais à l'échelon communal et veille à recueillir les fonds nécessaires au bon fonctionnement de l'action. Cette enveloppe financière est mise à disposition des habitants et associations locales par l'intermédiaire d'un Comité de Gestion.

Ce dernier, composé de membres volontaires, siège une fois tous les deux mois pour analyser des projets locaux d'habitants, organisés ou non en association. Les membres de ce comité débattent et votent afin d'accorder une subvention pouvant aller jusque 760 € maximum par projet.

Le budget global prévisionnel 2016 de l'action est le suivant, selon la règle de répartition (REGION – COMMUNE).

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION 2016			
DEPENSES		RECETTES	
Financements de projets	15 000,00 €	Subvention REGION - 70%	10 500,00 €
		Participation VILLE - 30%	4 500,00 €
TOTAL	15 000,00 €	TOTAL	15 000,00 €

En conséquence, la somme sollicitée auprès de la ville (soit 4 500 €) pourra être réévaluée sous couvert de la somme accordée par le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais afin de respecter la règle de cofinancement :

- 70 % REGION.
- 30 % VILLE.

Il n'y aura aucun changement de part à charge pour la commune.

Vote : Pour à l'unanimité

19. FICHE PROJET « POLITIQUE DE LA VILLE » « NOS QUARTIERS D'ETE » - PROGRAMMATION CENTRE SOCIOCULTUREL AGATE – DELIBERATION DE PRINCIPE.

Le Conseil Municipal est appelé à valider la fiche programmation 2016 de l'action « Nos Quartiers d'Été » pour laquelle est sollicitée une subvention auprès du Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais dans le cadre du dispositif « Politique de la Ville » et la contrepartie territoriale « Commune ».

L'action « Nos Quartiers d'Été » est née en 1990 de la volonté du Conseil Régional Nord-Pas de Calais de faire vivre et d'animer, l'été, les territoires inscrits en politique de la ville. L'idée : permettre à ceux qui ne partent pas en vacances de bénéficier de programmes d'animation dans leurs quartiers.

Le centre socioculturel Agate est porteur de ce projet à l'échelon communal.

Les festivités auront lieu le 22 juillet 2016 de 10 h 00 à 18 h 00 au Centre de Loisirs - Avenue de la Malanoye.

Des ateliers « mémoire du quartier » se dérouleront de 10h00 à 12h00. En parallèle, des animations dans le cadre des « échanges de savoir faire » auront lieu de 10h00 à 12h00.

A midi, un barbecue géant permettra de partager un moment de convivialité pour repartir, dès 14h00, sur des défis sportifs.

Aussi, il sera possible de profiter de structures gonflables, d'un goûter pour les enfants et de la présence d'une mascotte jusqu'à 18h00.

Le budget global prévisionnel 2016 de l'action est le suivant :

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION 2016			
DEPENSES		RECETTES	
Financements de projets	5153,00€	Subvention REGION	2200,00 €
		Participation VILLE - 30%	660,00 €
		Autofinancement	400,00€
		Subvention Etat	1893,00€
TOTAL	5153,00 €	TOTAL	5153,00 €

Chaque année le Centre Socioculturel AGATE – 1 A Chaussée Brunehaut à ESCAUTPONT, dépose des projets d'actions dans le cadre du Contrat de Ville :

- SE DEPISTER, C'EST L'ACCES A SA SANTE.
- LE CAFE CITOYEN.
- UN CHEMIN VERS LA REUSSITE.
- AUTHENTIK 278, BOUGE TON QUOTIDIEN.
- PLATE FORME MOBILITE ET INSERTION.
- TREMLIN EUROPEEN DES CULTURES URBAINES.
- EVEIL ARTISTIQUE ET CORPOREL.
- EPANOUÏSENS.
- MON CAPITAL SANTE AU NATUREL.
- ATELIERS PARENTS – ENFANTS : VERS UN MIEUX ÊTRE.

Ces actions sont toujours financées de la façon suivante :

SE DEPISTER, C'EST L'ACCES A SA SANTE

• Contrat de Ville :	2 528,00 €
• Commune :	2 528,00€
• Caisse d'Allocations Familiales :	1 263,00€
TOTAL	6 319,00 €

LE CAFE CITOYEN

• Contrat de Ville :	2 841,00€
• Commune :	2 841,00€
• Caisse d'Allocations Familiales :	1 420,00 €
TOTAL	7 102,00 €

UN CHEMIN VERS LA REUSSITE

• Contrat de Ville :	2 525,00 €
• Commune :	2 525,00 €
• Caisse d'Allocations Familiales :	1 550,00 €
TOTAL	6 600,00 €

AUTHENTIK 278, BOUGE TON QUOTIDIEN (action reconduite)

• Contrat de ville :	4 966,00 €
• Département du Nord :	6 525,00 €
• Commune :	4 966,00 €
• Commune Subvention de fonctionnement :	2 412,00 €
• Caisse d'Allocations Familiales :	2 456,00 €
• Vente de Produits finis, Prestations de services :	500,00 €
TOTAL	21 825,00 €

PLATE FORME MOBILITE ET INSERTION

• Contrat de Ville :	3 000,00 €
• Département du Nord :	2 817,00 €
• Commune :	3 000,00 €
• Bailleurs Sociaux :	1 000,00 €

TOTAL	9 817,00 €
--------------	-------------------

TREMLIN EUROPEEN DES CULTURES URBAINES

• Contrat de Ville :	6 950,00 €
• Département du Nord :	1 042,00 €
• FPH :	760,00 €
• Commune :	6 950,00 €
• Fondation de France :	5 880,00 €
• Vente de Produits finis, Prestations de services :	1 000,00 €

TOTAL	22 582,00 €
--------------	--------------------

ATELIER D'EVEIL ARTISTIQUE ET CORPOREL

• Contrat de Ville :	3 308,00 €.
• Commune :	3 308,00 €.
• Caisse d'Allocations Familiales :	1 088,00 €.
• Auto-financement :	300,00 €.

TOTAL	8 004,00 €.
--------------	--------------------

EPANOUI'SENS

• Contrat de Ville :	3 000,00 €
• Commune :	3 000,00 €
• Caisse d'Allocations Familiales :	2 122,00 €
• Auto-financement :	400,00 €

TOTAL	8 522,00 €
--------------	-------------------

MON CAPITAL SANTE AU NATUREL

• Contrat de Ville :	3 576,00 €
• Commune :	3 576,00 €
• Caisse d'Allocations Familiales :	1 968,00 €

TOTAL	9 120,00 €
--------------	-------------------

ATELIERS PARENTS – ENFANTS : VERS UN MIEUX ÊTRE

• Contrat de Ville :	4 156,00 €
• Commune :	4 156,00 €
• Caisse d'Allocations Familiales :	2 015,00 €

TOTAL	10 327,00 €
--------------	--------------------

Cependant, comme pour l'année 2015, la Commune est sollicitée en amont :

- D'une part, sur une validation de principe des actions.
- D'autre part, sur l'inscription de leur financement au Budget 2016 de la Commune.

Par ailleurs, dans la mesure où l'Etat, ne pourrait subventionner tout ou partie de sa part à charge, la Commune se réserve le droit :

- D'une part, de ne pas financer les actions suscitées si l'Etat se retire.
- D'autre part, de diminuer le financement des actions à due proportion de celle de l'Etat.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le principe des actions Contrat de Ville 2016, portées par le Centre Socioculturel AGATE et de leur financement.

Vote : Pour à l'unanimité

20. PROPOSITION DE DISSOLUTION DU SYNDICAT DES COMMUNES INTERESSEES (SCI) AU PARC NATUREL REGIONAL SCARPE-ESCAUT – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Formé en 1968, le « Parc Naturel Régional SCARPE ESCAUT », auquel appartient la Commune d'ESCAUTPONT regroupe aujourd'hui 55 communes membres, 2 communes associées et 7 « VILLES PORTES ».

Depuis 2010, l'ensemble de ces communes a signé, avec les intercommunalités membres, le Conseil Départemental du Nord, la Région Nord-Pas-de-Calais et l'Etat, une Charte exprimant, pour une durée de 12 années (2010-2022), un « Projet partagé de Territoire ».

La gouvernance du PNR est assurée par le « Syndicat Mixte de Gestion du Parc », composé :

- de 9 représentants des intercommunalités.
- de 9 conseillers départementaux.
- de 9 conseillers régionaux.
- de 9 représentants des communes membres.

Au-delà de cette instance dirigeante, les communes membres du Parc Naturel Régional ont décidé de former en 2002, le « Syndicat des Communes Intéressées à la réalisation et à la gestion du Parc Naturel Régional ».

Ce second syndicat a pour objet de permettre à chaque commune membre de concourir financièrement au budget de fonctionnement du Parc, de contribuer à son animation et d'assurer la sauvegarde de ses intérêts individuels.

Composé de 2 représentants de chaque commune, désigné par leurs conseils municipaux respectifs, le syndicat ainsi formé procède à l'élection des 9 membres qui représenteront les communes au sein du « Syndicat Mixte de Gestion du Parc ».

Cependant, dans le cadre de l'élaboration du « Schéma Départemental de Coopération Intercommunale » imposé par la Loi du 07 février 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe), un bilan de l'intercommunalité dans le Nord a été dressé par les Services Préfectoraux.

Pour l'Arrondissement de VALENCIENNES, ce bilan a, entre autre, fait apparaître que chacune des communes composant le « Syndicat des Communes Intéressées à la réalisation et à la gestion du PNR » était désormais membre d'une communauté d'agglomération ou d'une communauté de communes siégeant elles mêmes au « Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional ».

Les communes membres étant donc toutes représentées par leurs intercommunalités, l'existence d'un « Syndicat Intermédiaire » entre les communes et le « Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional » ne se justifie plus.

Dans ce contexte, par courrier en date du 26 octobre 2015, le Préfet du Nord a donc sollicité l'avis de l'ensemble des communes membres du « Syndicat des Communes Intéressées à la Gestion du Parc Naturel Régional », sur la dissolution de ce dernier.

Toutefois, par courrier en date du 06 novembre 2015, Messieurs Luc COPPIN - Président dudit syndicat et Michel LEFEBVRE - Président du Parc Naturel Régional SCARPE ESCAUT ont invité ces mêmes communes membres à donner un avis défavorable au calendrier de dissolution proposé.

Messieurs COPPIN et LEFEBVRE indiquent en effet que la demande du Préfet du Nord ne respecte pas le calendrier négocié avec Monsieur le Sous-Préfet de VALENCIENNES.

La dissolution du « Syndicat des Communes Intéressées » nécessite effectivement, de faire évoluer les statuts du « Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional » afin d'intégrer les nouvelles modalités d'association des communes dans la gouvernance du Parc.

SYSTEME DE GOUVERNANCE ACTUEL	SYSTEME DE GOUVERNANCE SOUHAITE PAR MONSIEUR LE PREFET DU NORD
<u>INSTANCE DE DECISION :</u> Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional COMPOSITION : • de 9 représentants des intercommunalités. • de 9 conseillers départementaux. • de 9 conseillers régionaux. • de 9 représentants des communes membres. <u>INSTANCE DE CONSULTATION :</u> Syndicat des Communes Intéressées COMPOSITION : 2 délégués par commune membre Soit 130 délégués procédant à l'élection des 9 représentants des communes au sein du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional	<u>INSTANCE DE DECISION :</u> Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional MODIFICATION DES STATUTS POUR INTEGRER LES NOUVELLES MODALITES DE PARTICIPATION DES COMMUNES SUPPRESSION DU SYNDICAT DES COMMUNES INTERESSEES

Le « Syndicat des Communes Intéressées » et le « Syndicat Mixte de Gestion du Parc » ont donc décidé de mettre en place un groupe de travail en vue de formuler des propositions pour permettre aux communes de garder toute leur place dans la mise en œuvre de la « Charte du Parc ».

Le calendrier fixé par le Préfet dans son courrier en date du 26 octobre 2015 fixant au 31 mars 2016 la date butoir d'adoption du « Schéma Départemental de Coopération Intercommunale » ne permettra pas de mener une véritable réflexion sur le sujet.

Le Conseil Municipal est appelé à

- Emettre un avis défavorable sur la proposition du calendrier émise par le Préfet du Nord en vue de la dissolution du « Syndicat des Communes Intéressées à la Gestion du Parc Naturel Régional ».
- Solliciter un report de calendrier afin de permettre une modification préalable des statuts du « Syndicat Mixte de Gestion du Parc ».
- Solliciter auprès du « Syndicat des Communes Intéressées à la Gestion du Parc Naturel Régional » un complément d'information relatif à la gouvernance et à la situation financière de ce dernier.

Vote : Pour à l'unanimité

QUESTION PREALABLE – POINT A

OBJET :

MOTION DE SOUTIEN AUX CENTRES SOCIAUX DU DEPARTEMENT DU NORD

Le Centre Socioculturel AGATE attire l'attention de la Commune d'ESCAUTPONT sur les craintes pesant sur les centres sociaux en ce qui concerne la perspective de la baisse de financement du Département en faveur de ces structures.

A cet effet, la Commune d'ESCAUTPONT :

- D'une part, souhaite s'associer et soutenir la démarche engagée par le Centre Socio culturel AGATE dans la lutte pour le maintien du soutien du Département du Nord à ses actions et intervention
- D'autre part, appelle le Département à revenir sur ses décisions de désengagement, pour au contraire, renforcer son soutien au service des populations et des jeunes plus fragilisés.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur la motion de soutien aux centres sociaux du Département du Nord.

Mme Claudine LORTHORS, adjointe, nous explique que cette réduction programmée du soutien financier du Conseil Départemental, fragilisera la structure budgétaire des Centres Sociaux, et, par voie de conséquence, leur fonctionnement et leur intervention quotidienne. Autrement dit, au travers d'actions qui ne pourraient plus être maintenues, au travers de projets qui ne pourraient plus être menés, au travers de services qui ne pourraient plus être assurés, les premières « victimes » de cette réduction budgétaire seront les populations les plus fragiles. Des cartes postales ont également été envoyées en masse au président.

Vote : Pour à l'unanimité

21. QUESTIONS.

Madame Nathalie DELHAYE, Conseillère Municipale, interroge Monsieur le Maire sur le devenir du dispositif « voisins vigilants » et « participation citoyenne ».

Monsieur le Maire explique que le dossier est en attente, que nous allons reprendre contact avec le le nouveau Sous-Préfet afin de signer les accords de coopérations et relancer le dispositif.